

La lettre des Investissements d'AVENIR

N°2 – SEPTEMBRE 2013  http://twitter.com/CGI_PIAvenir

RECHERCHE
VALORISATION
FORMATION

INDUSTRIE
COMPÉTITIVITÉ
INNOVATION

Édito



"Renforcer notre compétitivité, au service de l'emploi, et le développement durable de notre économie". Tels sont les objectifs explicitement assignés au second programme d'investissements d'avenir par la loi de finances pour 2014 actuellement examinée par les parlementaires. Elle ouvre en effet 12 Md € de crédits supplémentaires qui s'ajoutent ainsi aux 35 Md € du premier programme d'investissements d'avenir, dont nous commençons à percevoir les premiers effets sur le territoire,

notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la valorisation de la recherche, et dans diverses filières industrielles comme le numérique, les biotechnologies, ou les matériaux composites. Pour autant, financer des démonstrateurs ou investir dans des projets transformants comporte inévitablement une part de risque. Ce n'est qu'à horizon de dix ans que le plein effet de ces programmes d'investissements pourra se mesurer. Si l'on cherchait ainsi, à l'instar du gouvernement, à se projeter en 2025, la prudence resterait de mise. Il ne fait guère de doute cependant que nous aurons contribué au développement d'ETI dans des secteurs innovants, susceptibles de devenir des leaders mondiaux, et favorisé dans le même temps la structuration d'écosystèmes de pointe en matière de recherche et de formation. Ce second programme d'investissements, présenté par le Premier ministre le 9 juillet dernier et destiné à prendre le relais du premier programme d'investissements d'avenir, va permettre d'accentuer encore cet effort collectif en faveur de l'innovation et de l'excellence.

La parution de cette lettre coïncide avec le départ de Philippe Bouyoux, commissaire général adjoint à l'investissement, et c'est l'occasion pour moi de le remercier très chaleureusement pour l'immense travail qu'il a accompli depuis 2009 dans le cadre des investissements d'avenir. En tant que rapporteur général de la Commission présidée par A. Juppé et M. Rocard fin 2009, puis conseiller auprès de René Ricol, mon prédécesseur, pendant trois ans, et enfin commissaire adjoint depuis l'année dernière, Philippe Bouyoux n'a eu de cesse que les principes fondateurs de notre action soient solidement arrimés dans l'appareil d'Etat : instruction interministérielle des projets, recours à des expertises externes, transparence dans les processus décisionnels. Leur caractère novateur a pu susciter de temps à autre quelques réticences, Philippe Bouyoux a toujours su les surmonter avec passion et pédagogie. Nous lui sommes profondément reconnaissants.

Je souhaite donc la bienvenue à Thierry Franço, qui remplace désormais Philippe Bouyoux en tant que commissaire général adjoint à l'investissement. Préparer la croissance de demain est une belle mission et je lui fais toute confiance pour la mener à bien.

Louis Gallot
Commissaire général à l'investissement.

Sommaire

Actualités

CloudWatt et Numergy soufflent leur première bougiep.2

Nouvel AMI
"Véhicule Routier du futur"p.3

Lancement d'un nouvel AMI
"Recyclage et Valorisation des déchets"p.3

Agendap.3

Dossier

Aménagement du futur
campus de Paris Saclayp.4



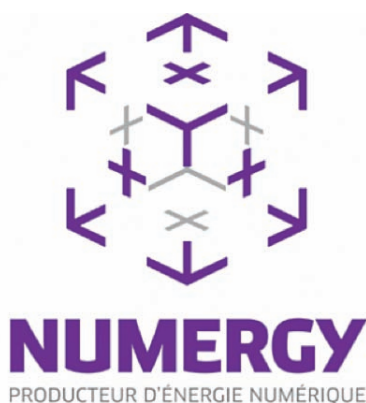


Actuallité

CloudWatt et Numergy soufflent leur première bougie

Le programme des investissements d'avenir, dans le cadre de son programme de soutien à l'économie numérique, a participé de manière décisive au financement d'infrastructures d'informatique dite "en nuage" (Cloud Computing) déployées sur le territoire national, afin d'une part de répondre à un enjeu de souveraineté lié à la localisation sur notre territoire des données informatiques, d'autre part de gagner en compétitivité grâce à une baisse du coût de traitement et de stockage de ces données. L'actualité des derniers mois a confirmé s'il en était besoin la pertinence de ces choix stratégiques pour l'indépendance technologique et commerciale de notre économie.

Deux sociétés ont été créées en partenariat avec des industriels français de référence, CloudWatt (avec Thalès et Orange) et Numergy (avec Bull et SFR). Elles fêtent aujourd'hui leur premier anniversaire. Grâce notamment à l'entrée au capital de ces deux sociétés de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État dans le cadre du Fonds pour la Société du Numérique, CloudWatt et Numergy proposent aujourd'hui une offre de serveurs informatiques mutualisés et à la demande économique, performante et hautement sécurisée, à destination des entreprises, grandes et petites, et des services publics (administrations, collectivités territoriales, établis-



sements de santé, organismes consulaires, écoles, universités, laboratoires) dont les systèmes informatiques constituent une infrastructure de plus en plus vitale et indispensable.

A ce jour, Cloudwatt finalise ses offres de stockage et serveurs virtuels basés sur une technologie OpenSource (OpenStack) importante pour la maîtrise de la souveraineté d'un Cloud français et européen. Cette technologie héberge par exemple les 3 millions de boîtes de messagerie

email du Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (Renater) qui relie toutes les universités et les centres de recherche français. Dans le même esprit, son site de e-commerce va permettre aux 10 millions d'acteurs de l'économie française (entreprises, collectivités, professions libérales, associations, auto-entrepreneurs ...) d'accéder directement à des offres Cloud sécurisées et localisées en France.

De son côté, l'offre de solutions de Numergy est opérationnelle avec plus de 400 environnements clients actifs. Sa particularité est d'être distribuée à travers un réseau d'une soixantaine de partenaires intégrateurs à valeur ajoutée sur tout le territoire. Elle a d'ores et déjà reçu le prix VMware du meilleur fournisseur de Cloud du marché et figure sur le podium des différents benchmarks de référence publiés régulièrement par la presse spécialisée, en particulier sur ses qualités de sécurité. Opérant aujourd'hui à partir de 3 data centers, elle en vise une dizaine en régions dans les 3 à 5 ans.





Nouvel AMI “Véhicule Routier du futur : technologies, systèmes et mobilité”

Dans la suite du plan automobile annoncé par le gouvernement le 25 juillet 2012, un nouvel appel à manifestation d'intérêt intitulé “Véhicule Routier du Futur” a été lancé le 11 juin 2013 dans le cadre des investissements d'avenir

Ce lancement fait suite aux 9 appels à manifestations d'intérêt thématiques émis en 2011 et 2012, qui ont permis de soutenir une quarantaine de projets pour un montant de près de 300M€, comprenant notamment des innovations au niveau des chaînes de traction, de l'allègement des véhicules ou de l'hybridation. Ont été ainsi soutenus par exemple le développement de la technologie “Hybrid'air” par PSA ou celui d'un nouveau système d'hybridation pour véhicules à essence par un consortium emmené par Valeo.

Ce nouvel AMI, opéré par l'ADEME, permettra de cofinancer des projets de recherche et développement ciblés, permettant l'amélioration des performances des véhicules, particulièrement via :

- ▶ la structure du véhicule (et notamment architecture, aérodynamique, allègement),
- ▶ les énergies alternatives,
- ▶ la propulsion du véhicule (et notamment chaînes de traction, dépollution associée),
- ▶ les fonctions auxiliaires (et notamment sécurité, confort, gestion de l'énergie),
- ▶ l'introduction de solutions et technologies de l'information et de communication (et notamment les véhicules communicants).

Les projets pourront également porter sur le développement de nouvelles solutions techniques intégrant des innovations sur :

- ▶ l'articulation véhicule / service / infrastructure notamment par le numérique,
 - ▶ les véhicules autonomes ou automatiques (véhicules sans conducteur, cybercars),
- Doté d'un montant de 250M€, l'AMI se clôture le 31 octobre 2014 et devra conduire à des retombées économiques et technologiques aussi bien sous forme de nouveaux produits ou services, technologies et emplois qu'en termes de structuration durable de la filière automobile.

Lancement d'un nouvel AMI “Recyclage et Valorisation des déchets”

Ce deuxième AMI « Recyclage et valorisation des déchets » contribue au renforcement de la compétitivité de l'offre industrielle française en matière de gestion des déchets. Il va permettre de poursuivre le développement d'innovations technologiques et de solutions industrielles de réutilisation, recyclage et valorisation organique et énergétique des déchets. Pour ce faire, cet AMI couvre l'ensemble des activités économiques du traitement des déchets, de leur pré-collecte à leur valorisation potentielle (matière ou énergie) et concerne tous les types de matières hormis les déchets radioactifs, les sédiments, les terres excavées et les déchets de biomasse destinés à la production de biocarburants. Les projets déposés devront permettre de mobiliser et de valoriser des gisements de déchets pour lesquels les taux de recyclage ou de valorisation sont encore insuffisants pour créer des systèmes industriels et économiquement viables.

10 octobre

1^{er} Forum national des Instituts de Recherche Technologique, à Rennes

11 octobre

Commission Innovation 2030

La commission Innovation 2030, présidée par Anne Lauvergeon et à laquelle participe le Commissariat général à l'investissement, a rendu son rapport au Premier ministre le 11 octobre. Chargée de promouvoir l'innovation de rupture, elle a identifié sept défis technologiques qui lui paraissent déterminants d'un point de vue stratégique et qui méritent d'être financés par les investissements d'avenir :

- ▶ Le stockage de l'énergie
- ▶ Le recyclage des matières : métaux rares
- ▶ La valorisation des richesses marines : métaux et dessalement de l'eau de mer
- ▶ Les protéines végétales et la chimie du végétal
- ▶ La médecine individualisée
- ▶ La silver économie, l'innovation au service de la longévité
- ▶ La valorisation des données massives (Big Data)

AAP et AMI à venir :

- ▶ “Instituts Carnots élargis structurés en filière”
- ▶ “Navire du futur” (n°2)
- ▶ “Prêts à l'industrialisation des pôles de compétitivité”



Aménagement du futur campus de Paris Saclay



Les investissements d'avenir participent au financement de projets d'aménagement sur le Plateau de Saclay, dans le but d'y construire l'un des plus importants centres mondiaux de recherche et d'innovation. Avec le concours de la Fondation de coopération scientifique et de l'Établissement Public d'aménagement du Plateau de Saclay, le transfert de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Ecole normale supérieure de Cachan, Institut Mines-Telecom, AgroParisTech) et la relocalisation partielle de l'université Paris Sud sur le plateau ont récemment fait l'objet de conventions de financement.

Ces projets majeurs sont entrés dans une phase de conception opérationnelle. Des lauréats de concours d'architecte portés par l'Université Paris Sud, l'ENSAE, l'Ecole Centrale ou l'Ecole Polytechnique ont ainsi déjà été désignés. D'ici la fin de l'année, ce sera au tour de l'ENS et de l'Institut Mines Telecom de choisir leurs maîtres d'œuvre.

Ces projets contribuent à l'émergence progressive d'un cluster unique de rang mondial, dotés de nombreux atouts scientifiques, technologiques, et industriels. La proximité d'un grand centre de décision international avec Paris, et le développement d'une offre immobilière et de services de qualité doit permettre l'implantation de nouvelles entreprises autour d'un grand pôle universitaire unifié. Le projet d'"Université Paris Saclay", porté par la Fondation de coopération scientifique, bénéficie à cette fin d'une dotation du programme des investissements d'avenir de 950 M€ de dotation non consommable générant 32,5M€ par an d'intérêts. De nombreux établissements du plateau de Saclay – deux universités, onze Grandes Ecoles et six organismes de recherche – seront regroupés au sein de l'Université Paris Saclay dès 2014.



CONTACTS

Presse et communication : 01 42 75 64 43 - contact.cgi@pm.gouv.fr – Site internet : www.investissement-avenir.gouvernement.fr



Premier ministre

Commissariat
Général
à l'Investissement